

Conseil général du

30.05.2005

RAPPORT

NO 19-2

DU CONSEIL COMMUNAL

Discuter et approuver un crédit de Fr. 50'000.- destiné à la réalisation de levés complémentaires sur cordes et l'établissement d'un projet de protection contre les chutes de pierres au hameau de Biaufond ainsi que son financement.

Au début de l'année 2004, un ambitieux projet de construction était déposé pour le Restaurant de Biaufond.

Suite à cette demande de permis de construire, le Conseil communal a dû entreprendre la révision de son plan d'aménagement local, plan qui sera soumis aux ayants droit au vote prochainement.

A la fin de l'année 2004, alors que tous les obstacles semblaient levés pour que ce fameux permis de bâtir puisse être enfin délivré, le Conseil communal a été informé que le dossier était suspendu car le site de Biaufond figurait dans le plan directeur cantonal sous la rubrique risque naturel (chutes de pierres et laves torrentielles). Afin de lever cet ultime barrage à la délivrance d'un permis de bâtir, le Conseil communal a voté un crédit extraordinaire pour la réalisation d'une étude chargée d'évaluer les risques de chutes de pierres pour ce restaurant.

Le rapport établi par le bureau MFR géologie est sans appel. Le risque de chutes de pierres est bien présent et menace directement la plupart des habitations de Biaufond. Une première estimation des coûts pour la réalisation d'ouvrages de protection du restaurant de Biaufond fait état d'une somme de Fr. 350'000.-, sans compter les honoraires d'ingénieurs. Dès lors, non seulement le dossier du permis de bâtir est suspendu, mais la Commune se voit dans l'obligation de prendre des mesures pour protéger les habitants, les bâtiments et les infrastructures routières existantes. Ainsi, une seconde offre, destinée à évaluer l'ensemble des mesures de protection pour le hameau de Biaufond, a été demandée. Celle-ci est de Fr. 49'197.- et devrait permettre à l'exécutif de chiffrer les mesures de protection à prendre, le cas échéant de présenter une demande de subvention aux Services forestiers de la Confédération et de requérir l'octroi de crédits d'investissements. Le Service des Ponts et chaussées a également demandé au Service juridique cantonal un avis de droit sur la question. D'après les informations des Services forestiers, les subventions devraient se situer aux environs de 80 à 90% et le solde devrait pouvoir être financé au moyen de crédits d'investissements. Le coût total des mesures de protection de Biaufond pourrait se situer dans une fourchette de Fr. 600'000.- à Fr. 750'000.-.

Indépendamment de l'octroi d'un permis de bâtir pour le restaurant de Biaufond, le Conseil communal se voit dans l'obligation d'entreprendre ces travaux de protection. C'est pourquoi, le Conseil communal vous recommande l'acceptation de ce crédit.